

même fait pour cela des lois spéciales, on voudrait le renfermer dans son église et sa sacristie. Bref, on lui refuse, ou du moins beaucoup voudraient lui retrancher des droits qui appartiennent à tous les citoyens. Et, cependant, on le contraint à ce qui, dans l'ordre social, est le plus opposé à la dignité, à la liberté, à la mansuétude sacerdotales. On l'oblige à être soldat.

Qu'un prêtre, dans l'exercice de ses fonctions d'éducateur, représentant autorisé de l'autorité paternelle, use avec discrétion de la verge pour corriger un enfant, on jette les hauts cris, en disant que cette façon d'agir est contraire à la douceur qui doit être le cachet du sacerdoce. Et l'on donne dans un style admiratif et enthousiaste le récit des batailles, au cours desquelles, des prêtres ont dû se battre à la baïonnette et l'enfoncer dans la poitrine de leurs semblables.

On se montre habituellement sévère pour le maintien du prêtre ; sa tenue doit être irréprochable, il ne saurait impunément, sous peine de se déplacer et de perdre son prestige, fréquenter avec les gens du monde des endroits et des sociétés d'ailleurs respectables, mais trop éloignés de la vie de recueillement et de prière qui doit être la sienne. Mais en le faisant soldat, en le conduisant à la caserne, ou dans les camps, au sein de l'armée, après l'avoir dépouillé de tout ce qui désignait en lui le prêtre, et revêtu de l'accoutrement le plus profane, on le jette dans un milieu où tout disparaît des signes distinctifs de sa noblesse et de sa dignité.